

CHRONIQUE SOCIALE ET CULTURELLE

Les effectifs des travailleurs nord-africains dans les principaux pays d'Europe ont été les suivants en 1977 (1) :

Pays d'origine	Belgique	France	RFA	Pays-Bas	Suède
Algérie	2 400	331 100	—	—	200
Maroc	22 200	153 300	15 200	29 200	600
Tunisie	1 900	73 000	—	1 100	

En France, l'immigration familiale, par nationalité, a évolué ainsi qu'il suit entre 1975 et 1978 (2) :

Nationalité	Nombre de familles			
	1975	1976	1977	1978
Algérienne	1 744	2 590	2 748	2 542
Marocaine	5 159	7 988	7 763	5 937
Tunisienne	2 434	2 555	2 536	2 327

On aura observé que les Algériens sont ceux qui pratiquent le moins l'émigration familiale. Notons, pour comparaison, que les familles portugaises étaient au nombre de 10 922 en 1975 et que le chiffre est tombé à 4 613 en 1978.

Les femmes étrangères actives étaient en France au nombre de 280 310 (soit 18,8 % des actifs étrangers) en 1975, contre 214 240 (16,6 %) en 1968 (3). Voici les chiffres concernant les maghrébines :

Nationalité	1968		1975	
	Nombre	%	Nombre	%
Algérienne	6 620	2,5	17 380	5,2
Marocaine	2 960	5,0	9 575	6,3
Tunisienne	3 960	13,1	5 940	8,1

(Les pourcentages sont calculés par rapport à l'ensemble des actifs, hommes et femmes, de la nationalité considérée).

(1) Extrait de *Points d'Appui* (INSEE), n° 3, juin 1979.

Il s'agit là d'approximations, car les chiffres ont été recueillis à des dates diverses sur des bases différentes selon les pays.

(2) Cf. *Hommes et Migrations. Documents* (n° 974), 15-7-1979.

(3) Cf. André LÉON : *Femmes et immigrées*. La documentation française, Paris, 1978.

Entre ces deux dates, on relève aussi un glissement du secteur des « services domestiques » vers un secteur que, faute de terme plus précis, on qualifiera d'industriel. C'est ainsi que pour le personnel de service, le taux des Algériennes est passée de 18,6 en 1968 à 15,6 en 1975, celui des Marocaines de 27,0 à 29,6, celui des Tunisiennes de 10,2 à 18,2 (sur l'ensemble des actives de la nationalité considérée); le taux des employées est passé de 18,9 à 25,1 chez les Algériennes, de 23,6 à 12,8 chez les Marocaines, de 10,2 à 18,2 chez les Tunisiennes; chez les « apprentis, OP, OS et manœuvres », les taux sont passés respectivement de 47,6 % à 52,2 pour les Algériennes, de 34,5 à 48,4 chez les Marocaines, chez les Tunisiennes de 33,3 à 46,1 (4).

Entre le 1^{er} juin 1977 et le 31 octobre 1978, 21 612 travailleurs étrangers ont demandé à bénéficier de « l'aide au retour ». Sur ce nombre, on compte 1 035 Algériens dont 801 chômeurs, 1 814 Marocains dont 987 chômeurs et 2 442 Tunisiens dont 1 351 chômeurs.

*
**

Le nombre des Français en Afrique du Nord est en diminution à peu près constante, sauf en Libye. Voici les chiffres au 1^{er} janvier 1978 et la différence avec ceux du 1^{er} janvier 1977 (5) :

Algérie	:	42 570 (— 1 103)
Libye	:	2 003 (+ 236)
Maroc	:	51 985 (— 1 041)
Mauritanie	:	2 768 (— 43)
Tunisie	:	14 750 (— 1 600)

Parmi les nombreux congrès internationaux ou intermusulmans ou interarabes qui se sont tenus au Maghreb en 1978, on citera les suivants : du 4 au 9 février, à Tripoli, le 2^{me} congrès des enseignants du Tiers-Monde, qui a demandé notamment que l'efficacité du rôle de l'enseignant soit garantie par l'amélioration de ses conditions de vie et de travail; du 14 au 18 février, à Kairouan, une conférence islamique dont le thème principal fut le décalage socio-historique entre les principes et les règles de l'Islam d'une part et les pratiques du peuple musulman d'autre part; du 22 au 24 mai, à Tunis, la première conférence des écoles normales maghrébines; le 10 juillet, à Rabat, ouverture du conseil d'administration de l'organisation arabe de télécommunications ou ARABSALT, dont le but est la mise en place d'un satellite arabe en 1981; en juillet, les 3^{mes} jeux africains d'Alger ont été marqués par un incident : le 22, la délégation égyptienne (240 athlètes) s'est retirée après que les footballeurs égyptiens et libyens en furent venus aux mains; du 2 au 9 novembre, à Alger, colloque sur la pensée du philosophe arabe Ibn Rochd (Averroès); du 8 au 10 novembre, à Alger, conférence syndicale internationale (120 centrales présentes) sur les problèmes du monde rural, sorte de prélude à la conférence mondiale sur l'agriculture qui se tiendra à Rome en 1979 à l'initiative de la FAO.

(4) Extrait du *Bulletin d'Information du Centre d'Etudes et de l'Emploi* (34), octobre 1978.

(5) Extrait de *Europe-Outre-Mer* (581), juin 1978.

I. — ALGÉRIE

A. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Le budget de fonctionnement pour l'année 1978 ouvrait des crédits de 3 348,650 M.DA (6) à l'Education, soit 413,190 (14,1 %) de plus qu'en 1977; 883,050 à l'Enseignement supérieur et la recherche scientifique, soit 152,654 (20,9 %) de plus que l'année précédente.

Le budget d'équipement prévoyait 2 805 M.DA pour l'Education soit 535 (24,6 %) de plus qu'en 1977 et 632 pour la Formation, soit 132 (26,4 %) de plus. Précisons que l'ensemble du budget de fonctionnement est supérieur de 14,6 % à celui de l'année précédente et le budget d'équipement de 20,2 %. L'action éducative et de formation se maintient à sensiblement plus de 20 % de l'enveloppe totale du budget. Le pourcentage du produit intérieur brut (PIB) consacré à cette action tant en dépenses de fonctionnement que d'équipement, atteint 11 %, ce qui place l'Algérie loin devant les Etats-Unis ou l'Union soviétique.

La rentrée de l'automne 1978 a touché quelque quatre millions d'enfants et d'adolescents : 3 000 000 dans le primaire, 750 000 dans l'enseignement moyen et 180 000 dans le secondaire. Dans le supérieur, 70 000 étudiants environ ont été inscrits.

Si l'effort de scolarisation a été largement couronné de succès sur le plan de la quantité, il n'en a pas été toujours de même sur celui de la qualité. Comme 50 % seulement des constructions prévues par le plan quadriennal ont pu être réalisées, on a dû recourir dans le primaire, au système de la « double vacation » : la moitié des élèves travaillent de 8 heures à 10 heures et de 13 heures à 15 heures, l'autre de 10 à 12 heures et de 15 à 17 heures. Les classes sont cependant surchargées : l'effectif atteint parfois 70 élèves.

La démographie risque de compliquer la tâche de l'éducation nationale dans les prochaines années. Selon le recensement effectué à la fin 1977, 54 % de la population ont moins de dix-huit ans et 25 % moins de cinq ans : à ce rythme on imagine ce que seront les problèmes de la scolarisation en l'an 2000 ! Et 96 % d'entre eux vivent dans le nord du pays, entre les hauts plateaux et la mer, sur un sixième du territoire. En 1978, bien que le nombre d'enfants scolarisés ait augmenté, le taux de scolarisation est tombé d'un point, de 71,6 % à 70,6 %.

(6) Il s'agit de millions de dinars algériens.

Rappelons que l'enseignement est donné exclusivement en arabe dans les deux premières années du primaire; ensuite, il devient bilingue. Dans le secondaire, à partir de 1971, un tiers des classes ont été progressivement arabisées et des collèges et lycées ont été ouverts pour les élèves dont la scolarité s'était faite uniquement en arabe.

Le pourcentage de rejet est très élevé dans le secondaire : en 1978, neuf mille jeunes seulement ont été reçus au baccalauréat, soit moins d'un tiers des candidats officiels (auxquels s'ajoutent un nombre égal de candidats libres). Des dizaines de milliers de ces jeunes sont cependant récupérés par les instituts de technologie, qui forment les techniciens supérieurs dont l'industrie a besoin : c'est là, sur le plan de la qualité, une des plus belles réussites du système algérien.

En matière d'enseignement supérieur, l'Algérie, rappelons-le, compte quatre universités de plein exercice : Alger, Oran, Constantine et Annaba, et six « centres universitaires » : Tizi-Ouzou, Sétif et Batna à l'est, Mostaganem, Bel-Abbès, et Tlemcen à l'ouest. Le centre de Tizi-Ouzou a été inauguré par le président Boumediène le 21 mars 1978; ceux de Sidi-Bel-Abbès, Mostaganem et Sétif ont été ouverts en octobre de la même année. Il y a donc maintenant dix villes universitaires, ce qui représente le tiers du programme fixé par la Charte nationale.

Le baccalauréat donne accès à l'enseignement supérieur, mais on peut y entrer aussi, par exemple dans les filières de techniciens supérieurs, par concours sans être bachelier ou encore en s'inscrivant aux cycles pré-universitaires de préparation aux études supérieures (capacité en droit, préparation à l'examen spécial d'entrée à l'Université, Institut supérieur de la promotion du travail); ces cycles pré-universitaires comptent, en 1978, 7 650 étudiants, soit l'effectif d'une Université (7).

L'arabisation de l'enseignement supérieur a fait numériquement de grands progrès puisqu'elle concerne, à la rentrée de 1978, 32,28 % des étudiants inscrits en graduation. Mais, selon le ministre lui-même, « les formations en arabe ne touchent que très peu le domaine scientifique et sont totalement exclues de la technologie. A l'exclusion d'un peu moins de 2 000 étudiants inscrits pour les licences d'enseignement de sciences fondamentales (mathématiques, physique, chimie, sciences naturelles) tous les étudiants arabisants, qui sont au total 17 694 relèvent en effet des sciences sociales ou des lettres » (8). Il n'y a que 9,6 % d'arabisants, parmi les étudiants en sciences, alors que pour le total de l'Université, 53,6 % des étudiants sont en sciences ou en technologie.

*
**

Les déclarations retentissantes faites en 1977 par M. Lacheraf, ministre de l'enseignement fondamental et secondaire, et les réponses qu'elles avaient

(7) Selon M. RAHAL, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, interview d'*El-Moudjahid* du 28-11-78.

(8) *Ibid.*

provoquées (9) semblent avoir ouvert dans la presse algérienne une ère de liberté relative en matière de critique, du moins à propos de l'enseignement.

Le mécontentement a porté quelquefois sur les conditions matérielles qui sont faites à l'étudiant, notamment en matière de transport et de logement. Un meeting a réuni deux mille étudiants à Alger le 4 octobre, pour protester contre la suppression des moyens de transport affectés aux étudiants et évoquer les problèmes liés au logement et à la « démocratisation de l'Université ». L'organe de l'Union nationale de la jeunesse algérienne, *l'Unité*, dans son n° 53, a attaqué assez durement le ministre de l'ESRS*, l'accusant de « n'avoir pas préparé la rentrée » et alléguant pêle-mêle la suppression des transports étudiants, « le barrage au niveau du bac », la « sélection draconienne à l'entrée de l'Université », « les conditions de vie et de travail difficiles des étudiants et des enseignants ». Dans *Algérie-Actualité* des 5-11 octobre est abordé le problème du logement des étudiantes, plus aigu, semble-t-il, que celui de leurs camarades masculins. Le COUS (centre des œuvres universitaires et scolaires) y est mis sur la sellette.

Des aspects beaucoup plus importants du système d'enseignement ont été mis en cause. On citera par exemple, une « Lettre ouverte à Monsieur le ministre de l'Education », parue dans *El-Moudjahid* du 26-4-78 et émanant d'« un jeune fraîchement exclu de la 3^{me} année secondaire, lettres arabisées ». On y trouve la critique d'« un enseignement moyenâgeux par son contenu général et par ses méthodes », critique dont la dureté provoqua de vives réactions dans la presse de langue arabe, notamment *Al-Joumhouryya* du 4 mai et *Al-Nasr* du 10 mai : « grenouilles dans la mare et croisements de corbeaux », écrit l'un; « lettre sous-marine aux tortues de la francophonie », titre l'autre.

Les étudiants de langue arabe ont des problèmes de débouchés particulièrement aigus : les scientifiques ne peuvent en trouver que dans l'enseignement, le secteur productif les refuse.

Toutes ces critiques ont amené le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, M. Rahal, à répondre dans une interview à l'APS, parue dans *El-Moudjahid* du 28 novembre.

M. Rahal répond d'abord au reproche d'établir une « sélection » à l'entrée de l'Université. Il rappelle que le baccalauréat donne droit à cette entrée et que des non-bacheliers peuvent aussi l'obtenir (voir plus haut). Il refuse même le terme d'orientation et parle de « simples mesures de rééquilibrage des flux d'étudiants entre les diverses filières de formation... Certaines filières comme les sciences juridiques ou la médecine furent littéralement engorgées, alors que d'autres spécialités stratégiquement prioritaires comme les licences d'enseignement ou la technologie étaient désertées ».

Le ministre oppose la « liberté conditionnelle » du système capitaliste à la « vraie liberté » qui, selon lui, n'est possible que dans un système

* Enseignement supérieur et Recherche scientifique.

(9) Cf. *Annuaire* 1977, pp. 635 sq.

socialiste. Et il affirme la nécessité de l'orientation, système qui pourra être qualifié de sélectif à la rigueur, mais cette sélection sera démocratique dans la mesure où elle ne se référera qu'aux aptitudes des individus et non pas à des privilèges de situation ou de naissance ». Il rappelle que, actuellement, les catégories professionnelles les moins pourvues en nombre et en qualité sont « les professions intermédiaires d'ouvriers spécialisés et de techniciens ». Et il n'hésite pas à prédire qu'on arrivera fatalement à un « *numerus clausus* rigoureux au niveau de certaines filières », évoquant d'ailleurs « les pays socialistes avancés » où l'accès à l'Université est soumis, en toute discipline, à des concours.

M. Rahal expose ensuite longuement les difficultés rencontrées par l'arabisation de l'enseignement supérieur. Il rappelle les progrès numériques enregistrés sur ce terrain, mais note que les formations en arabe « ne touchent que très peu le domaine scientifique et sont totalement exclues de la technologie ». Le problème de fond, à ses yeux, est celui du recrutement et de la formation des enseignants. Le recrutement à l'extérieur a toujours été insuffisant, en raison des besoins des pays fournisseurs (Syrie, Irak, Egypte), de la « fuite des cerveaux » dont est victime le Moyen-Orient et des maigres possibilités de formation des enseignants algériens dans ces pays, dont les étudiants vont eux-mêmes en Europe ou aux Etats-Unis pour acquérir leur formation post-graduée. Ceci explique que « le taux d'encadrement des filières arabophones (ne soit) que d'un enseignant pour 19 étudiants, alors que l'on compte un enseignant pour 7 étudiants dans les sections francophones, et plus de 60 % du corps enseignant est formé des assistants ou collaborateurs techniques ». « Le taux d'algérianisation du corps enseignant, précise M. Rahal, est de 20,9 % pour les filières arabisées, alors que 59,9 % des enseignants sont algériens pour les enseignements assurés en français ». La conclusion du ministre est que « l'arabisation rigoureuse, efficace et moderne que nous imposent nos options ne peut être menée à bien que par les Algériens eux-mêmes » et que « nous devons, dans l'étape actuelle, tenir compte de notre handicap à ce sujet et ne pas sacrifier par une hâte inutile, le niveau de certaines formations et donc une partie de nos étudiants ».

Le ministre évoque ensuite le « projet d'université islamique » (On sait que le bâtiment se dresse déjà dans Alger, mais qu'il était encore vide à la fin de 78). Il rappelle que le projet a été initialement préparé par le ministère des affaires religieuses mais que le conseil des ministres a récemment décidé de le rattacher au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Une commission mixte (Affaires religieuses et Enseignement supérieur) sera chargée de « définir les profils de formation que doit assurer cette unité, de même que son articulation avec les autres établissements d'enseignement supérieur ».

Pour terminer, M. Rahal reconnaît volontiers les difficultés que rencontrent les étudiants, mais il ne cache pas qu'elles dureront encore « quelques années », car « nos moyens de réalisation se développent hélas beaucoup moins vite que les besoins résultant d'un accroissement rapide des effectifs d'étudiants ».

La conclusion du ministre : « c'est tout le visage et la personnalité de l'Université algérienne qui reste encore à définir et à préciser », pourrait laisser prévoir d'importantes réformes.

*
**

On sait que la coopération culturelle, scientifique et technique franco-algérienne n'a pas trop souffert des tensions politiques de ces dernières années. Il y a 2 900 coopérants civils en Algérie, dont la majorité sont enseignants : 760 dans le supérieur et 1 600 dans le secondaire, 550 assistants techniques sont présents dans des secteurs d'activité variés : santé, industrie, agriculture, etc... Il faut ajouter 1 115 volontaires du service national actif (VSNA), contre 1 312 en 1977-78. Depuis quelques années, les candidatures pour un poste en Algérie étaient régulièrement en baisse (3 500 coopérants civils environ 1975-76). Pour la première fois, en 1978, la tendance s'est renversée : les chiffres se sont stabilisés dans le supérieur et 130 enseignants de plus que l'année précédente ont été recrutés dans le secondaire et le technique. Les efforts de l'administration algérienne pour loger les coopérants ont été certainement pour quelque chose dans cette amélioration.

Deux réunions franco-algériennes se sont tenues en décembre, qui témoignent de cette relance et dont *El-Moudjahid*, fait inhabituel, a fait état. A la première se sont rencontrés, à Oran, les recteurs des universités algériennes et une délégation des présidents d'université français menée par le professeur Guillou, de Créteil. On a notamment examiné les possibilités nouvelles offertes par un décret de mars 1978 qui permet aux universitaires français d'être délégués dans un établissement étranger pour une durée d'un an, tandis qu'auparavant un détachement était nécessaire au delà de six semaines. Le semestre étant l'unité de base du système algérien, de nouvelles possibilités s'offrent à la coopération. Les participants algériens attachent surtout du prix à la formation de formateurs et aux études de 3^{me} cycle.

A Paris s'est réunie, du 12 au 14 décembre la commission mixte franco-algérienne de coopération culturelle et technique. Les Algériens mettant actuellement en service de nombreux collèges d'enseignement moyen attendent de la France davantage d'enseignants, surtout dans les disciplines scientifiques et techniques. Sa convention actuellement en vigueur stipule, rappelons-le, que la France paie 25 % du salaire des coopérants en Algérie, jusqu'à concurrence de 3 100 postes, chiffre qui n'est pas atteint. Le reste (le traitement est multiplié en moyenne par 1,9) est à la charge du budget algérien.

On notera cependant, dans les relations culturelles franco-algérienne, un fait regrettable. Le foyer de Tizi-Ouzou a été fermé par les autorités algériennes. Il n'était pas agréé, mais son existence était tolérée depuis plusieurs années. L'agrément serait refusé par l'Algérie à certaines associations françaises parce que l'Amicale des Algériens en Europe n'est pas non plus agréée par l'administration française. Mais le journal *Le Monde* (10)

fait observer que cette amicale et ses nombreux foyers ne voient pas leurs activités contrariées et que « dans le cas du foyer français de Tizi-Ouzou la réciprocité ne semble pas avoir joué ».

*
**

Le congrès constitutif de l'Union nationale de la jeunesse algérienne, qui devait avoir lieu avant la fin de l'année, a été remis en raison du décès du Président Boumediène. Depuis plus de trois ans, cette organisation est dirigée par une « direction collective provisoire » dont le mandat ne devait être que de dix-huit mois.

B. CULTURE ET RELIGION. PROBLÈMES DES FEMMES

L'écrivain et poète Malek Haddad, conseiller technique au ministère de l'information et secrétaire général de l'Union des écrivains algériens est mort le 2 juin à Alger. Il était né en 1927 à Constantine. Après des études de droit à Aix-en-Provence, il rejoignit le FLN pour lequel il accomplit plusieurs missions. En 1965, il fut l'un des premiers à adresser un message de soutien au président Boumediène. Il a publié deux recueils de poèmes : *Le malheur en danger* (1956), et *Ecoute et je t'appelle* (1961), dont la longue préface, « Les héros tournent en rond » constitue une sorte de testament spirituel. Quatre romans ont paru chez Julliard : *La dernière impression* (1958), *Je t'offrirai une gazelle* (1959), *L'élève et la leçon* (1960), *Le quai aux fleurs ne répond plus* (1961). Tous ces ouvrages ont la guerre pour thème et exaltent le sens du sacrifice des jeunes, opposé aux hésitations des intellectuels.

Malek Haddad, écrivain algérien de langue française souffrait de ne pouvoir s'exprimer en arabe : « La langue française est mon exil », répondit-il un jour à Gabriel Audisio, et il écrivit : « je pense en algérien et j'écris en français des mots qui ne disent pas tout ». En mai 1965, au cours d'une semaine culturelle organisée par l'Union nationale des étudiants algériens, il s'était vu reprocher d'écrire en français. Touché au point le plus sensible de sa personnalité d'écrivain, il s'était alors engagé à ne plus rien publier et il a tenu parole : depuis lors, sa production s'est limitée à quelques articles et études.

Quels sont les plus forts tirages du livre algérien ? Un article d'*El Moudjahid* du 26 septembre 1978 permet de répondre à cette question. Les 25 000 exemplaires d'un ouvrage luxueux et cher (70 DA) sur *La cuisine algérienne*, par Mme Bouayed, se sont vendus « comme des petits pains ». Deux noms viennent en tête parmi les romanciers : Abdelhamid Benhe-douga, avec *Le vent du sud*, et *La fin d'hier*, qui totalisent respectivement, avec plusieurs rééditions en langue arabe et en traduction française, 30 000 et 25 000 exemplaires — et Tahar Ouetar, avec l'*As*, en arabe (la version française est en cours), vendu à 10 000 exemplaires et *Ez-Zilzal*, qui en est

à 15 000, dans les deux langues avec, en chantier, une réédition en français. Selon le même journal, les titres publiés par la SNED tiraient jusqu'ici en moyenne entre 2 000 et 5 000 exemplaires.

*
**

Le cinéma algérien a connu cette année deux succès. Au festival de Carthage, le film *Les aventures d'un héros*, de Merzak Allouache, a remporté le Tanit d'or. Et, au cours du 7^e festival international du court métrage et du documentaire, à Lille, en décembre, le cinéaste algérien Brahim Tsaki a été primé pour son film *La boîte dans le désert*.

*
**

Nous avons signalé(11) le retour à Tlemcen en 1977, d'un certain nombre de Juifs d'Algérie vivant en France, pour le pèlerinage traditionnel sur la tombe du rabbin Ephraïm Ain-Kaoua. La tradition s'est maintenue et les pèlerins de l'an dernier, émus d'un accueil qu'ils qualifient d'« inoubliable », sont revenus, en juin 1978, deux fois plus nombreux; ils ont renoué, dans une ambiance de fête, avec leurs vieux amis musulmans(12).

S.B. Maximos V Hakim, patriarche d'Antioche, de tout l'Orient, d'Alexandrie et de Jérusalem, est venu en visite à Alger du 10 au 17 avril, sur l'invitation du Président Boumediène; il a été fait docteur *honoris causa* de l'Université d'Alger.

Après la mort du Président, le Cardinal Duval, archevêque d'Alger, a déclaré dans une interview accordée à *Témoignage Chrétien* du 27 décembre : « Les progrès enregistrés dans les domaines de l'éducation, de l'industrialisation, de la construction ont concrétisé, sous l'impulsion du Président, l'effort de tout un peuple. En même temps s'est affirmée avec constance la promotion des plus défavorisés des citoyens et l'Algérie s'est placée au premier rang des pays travaillant pour la liberté des peuples et l'élaboration d'un nouvel ordre international, respectueux de la justice en faveur du Tiers-Monde ».

*
**

Dans un entretien avec Paul Balta(13), le président Boumediène avait déclaré : « Ce ne sont pas cinq ou six héroïnes qui transformeront la situation de la femme en Algérie. Je crois que la vraie révolution en ce domaine sera faite dans cinq ou dix ans par les millions de petites filles qui vont aujourd'hui à l'école et par les milliers de jeunes filles qui sont entrées à l'Université ».

Le 4^e congrès de l'Union nationale des femmes algériennes s'est tenu à Alger du 30 septembre au 3 octobre. La séance inaugurale a été présidée

(11) *Annuaire 1977*, p. 641.

(12) Cf. l'art de Léo PALACIO, *Le Monde* du 8-6-78.

(13) Cité dans *Le Monde* du 28-17-78.

par le colonel Mohamed Salah Yahiaoui, membre du conseil de la révolution et responsable exécutif chargé de l'appareil du FLN. Rappelons que l'UNFA compte moins de cent soixante mille adhérentes, soit une trentaine de mille de plus qu'au 3^e congrès en 1974. *Révolution Africaine* (14) déplore que « les femmes qui travaillent, les intellectuelles (soient) étrangement absentes de l'organisation ». L'orientation de l'Union étant strictement définie par le parti, dont elle n'est qu'une des organisations de masse, on ne s'étonnera pas de voir la motion finale réclamer « la nationalisation totale du gros commerce capitaliste » et comporter quelques autres vœux de politique générale, la plupart concernant cependant les problèmes de santé, de formation professionnelle et de scolarisation.

L'une des questions qui préoccupent le plus les femmes algériennes, c'est évidemment celle du code de la famille, qui n'a pas encore été publié. On sait que traditionalistes et modernistes s'affrontent sur ce terrain et il semble que les instances suprêmes de l'Etat hésitent à trancher entre plusieurs avant-projets. M. Yahiaoui, dans son discours inaugural n'y avait fait aucune allusion, mais il avait condamné certains « genre de préoccupations qui prévalent dans le monde capitaliste, découlent en réalité d'attitudes bourgeoises dénuées de toute dimension sociale et procèdent de l'individualisme et de l'égoïsme ». Au cours des débats, plusieurs congressistes ont demandé d'être associées à la rédaction de ce code et, dans son allocution de clôture, M. Yahiaoui affirma que « l'UNFA et sa direction se doivent de participer aux débats sur ce texte en proposant des solutions positives sans négliger un aspect essentiel du problème, le respect de nos traditions ». Et, citant le discours prononcé par le président Boumediène lors du précédent congrès, il déclara : « Nous ne devons pas oublier que nous sommes un peuple arabe et musulman ».

Le congrès a largement renouvelé ses instances dirigeantes. Mme Fatma Zohra Djeghroud, directrice d'école à Médéa, a succédé à Mme Bettahar au poste de secrétaire générale. Deux membres seulement de l'ancien bureau national sur neuf ont été reconduites. La composition du conseil national (62 délégués, soit deux par wilaya) a été également modifiée, quoique dans de moindres proportions. Les femmes députés à l'Assemblée nationale en feront partie de droit.

On a su par la presse qu'une Algérienne mariée à un non musulman, Mme Dalila Maschino, avait été enlevée le 26 avril à Montréal par son frère, M. Messaoud Zeghar, qui l'a ramenée à Alger contre son gré, à bord d'un DC 8 privé de 150 places ne transportant que 13 passagers. La fédération internationale des droits de l'homme, après avoir hésité, s'est saisie de l'affaire et a confié à un avocat parisien, M^e Michel Zavrian, ancien défenseur du FLN, une mission d'enquête. Dans une conférence de presse, le 11 octobre, M^e Zavrian, qui avait pris connaissance de tous les rapports d'enquête des autorités canadiennes, a confirmé que Mme Maschino avait bien été enlevée et qu'elle était « séquestrée » à Eulma près de Sétif, contre son gré, comme elle a pu le faire savoir par lettre à son mari. M. Georges Blouin, sous-

(14) Dans son numéro 764.

secrétaire d'Etat, adjoint au ministre canadien des affaires extérieures, s'est rendu à Alger le 8 juillet pour entretenir de cette affaire les responsables algériens. M^e Zavrian y est allé à son tour le 28 août. Mais Mme Maschino est toujours séquestrée. D'après l'avocat, les autorités auraient déclaré qu'il s'agissait d'une affaire privée. Pour comprendre cet épisode, il faut se rappeler que la loi coranique, si elle permet à l'homme musulman de prendre en épouse une juive ou une chrétienne, interdit formellement à la femme musulmane d'épouser un non-musulman, — et avoir présente à l'esprit une coutume encore très répandue dans bien des pays musulmans, qui donne droit et même fait devoir au frère d'empêcher ou de réprimer les atteintes à « l'honneur » de la famille commises par la sœur.

C. PROBLÈMES SOCIAUX

Nous avons donné l'an dernier des indications sur les premiers résultats du recensement de 1977. Les résultats officiels ont été annoncés le 6 mars par l'APS. Il y a 17 422 000 habitants en Algérie et 828 000 Algériens résidant hors du pays, soit, depuis le recensement précédent, un accroissement moyen annuel de 3,2 % (Rappelons qu'à ce rythme, une population double environ en vingt ans. Celle de l'Algérie a doublé entre 1960 et 1978 passant de 9 millions à 18 250 000). Nous avons déjà cité plus haut quelques taux qui donnent une idée de l'importance des jeunes dans la population.

L'exode rural a pris une extension considérable. Le pourcentage de la population urbanisée, qui était de 31 % en 1966, a augmenté de dix points. La population de la capitale dépasse deux millions d'habitants, celle de Constantine a triplé depuis 1966 et atteint près d'un million, celle d'Oran a doublé. Cet afflux de population dans les villes pose d'ailleurs de redoutables problèmes, en matière de logement et d'alimentation en eau spécialement.

On reparle, naturellement, à cette occasion, de la politique de contrôle des naissances qui avait été proposée en 1966 par M. Taleb Ibrahimi, alors ministre de l'éducation, et qui avait été écartée catégoriquement par le gouvernement. Il semble que « l'idée commence à faire son chemin dans les esprits. Plus personne ne s'y oppose vraiment, ni au conseil de la révolution ni au gouvernement » (15). Les obstacles qu'une telle politique aurait rencontrés voici douze ans sont certainement moins abrupts aujourd'hui du fait des progrès de l'instruction et de ceux du développement économique. Mais on ne saurait se dissimuler qu'il en restera et de sérieux.

*
**

L'Algérie a célébré par des meetings, le 8 novembre, le 7^e anniversaire de la Révolution agraire, lancée le 8 novembre 1971. M. Tayebi Larbi, mi-

(15) Daniel JUNQUA, *Le Monde* du 4-1-79.

nistre de l'agriculture, a annoncé que les opérations de nationalisation et d'attribution des terres allaient bientôt s'achever. On a rappelé que, dans le système coopératif 6 275 unités de production et 600 unités de service ont été mises en place. Les mesures de nationalisation et de limitation des terres exploitées auraient touché 28 200 propriétaires dont près de 22 000 « absenteïstes ». 190 « villages socialistes » ont été achevés et plusieurs centaines d'autres sont en construction, le programme ayant pris du retard.

Le ministre a dénoncé les handicaps qui pèsent sur les coopératives, en particulier les trop longs délais de livraison du matériel agricole et le manque de pièces détachées, les « ingérences » qui « font peser des contraintes sur leur système de gestion », et les insuffisances des circuits de commercialisation et de distribution, ainsi que des moyens de stockage.

Les récoltes de céréales des deux dernières années ont été lourdement déficitaires : de 30 millions de quintaux en 1976, le chiffre est tombé à 13 millions en 1977 et 17 millions en 1978. Les aléas climatiques peuvent en être rendus, en partie du moins, responsables. Mais il y a autre chose : les oliviers fournissent en moyenne 8 kilos de fruits par arbre contre 30 en Tunisie. Les palmiers fournissent 15 kilos de dattes *deglet en-nour*, alors qu'un arbre peut produire jusqu'à 60 et même 80 kilos de fruits. Pour les agrumes de la Mitidja, *El-Moudjahid* lui-même a dénoncé leur mauvaise qualité et leur faible rendement. Au total, le pays doit importer le tiers de ses besoins alimentaires et les deux tiers des céréales qu'il consomme. Les importations dans ce secteur ont coûté en 1977 quelque 5 milliards de dinars; de 15 à 20 % des ressources tirées des exportations de pétrole et de gaz sont consacrées à ces achats.

Il y a eu également un mouvement d'abandon des terres, des désistements d'attributaires de la RA, qui ont atteint des proportions inquiétantes. M. Tayebi Larbi a estimé que « le creux de la vague était passé ». Le gouvernement n'en a pas moins pris, pour redresser la situation, des décisions — faut-il dire : inattendues ? — en faveur du secteur privé, dont les paysans ont une productivité nettement supérieure à celle du secteur socialiste. Il leur a ouvert d'importantes facilités de crédit à court, moyen et long terme. Pour obtenir ces prêts, les paysans ne seront même pas tenus de commercialiser leurs produits par l'intermédiaire des coopératives. *El-Moudjahid* a justifié ces mesures en ces termes : « On ne peut mener une politique agricole dont l'objectif est l'autosuffisance en marginalisant le secteur privé traditionnel, qui représente plus de la moitié de la population des travailleurs de la terre ».

Le 24 avril, à l'ouverture du 2^e congrès de l'UNPA, le président Boumediène avait déjà dénoncé les agissements des responsables de la mauvaise commercialisation agricole, mais il avait affirmé qu'« aucune des options de la Révolution agraire... n'est à remettre en cause ».

Il avait annoncé en même temps une augmentation du salaire national minimum, étendue au secteur agricole. Le salaire agricole, qui était de 20 DA/jour en 1977, est passé à 24 DA le 1^{er} mai 1978 et à 28 le 1^{er} novembre.

*
**

Dans le secteur non-agricole, le salaire minimum, qui était de 3,16 DA-heure en 1977, est passé à 3,69 DA-heure au 1/5/78 et à 4,21 DA-heure au 1/11/78, équivalents à 800 DA-mois exonérés d'impôt. Les traitements des fonctionnaires ont également été augmentés de 25 à 30 % selon un calendrier s'échelonnant sur trois ou quatre étapes entre le 1/11/77 et le 1/11/78.

Le cinquième congrès de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) s'est tenu en mars 1978. Il aurait dû se tenir normalement en avril 1977, quatre ans après le précédent. Il a été ajourné une première fois au 24 février 1978 pour diverses raisons, puis reporté d'un mois pour permettre la réunion de pré-congrès de base et de conférences régionales, non prévus à l'origine. Les assises préparatoires ont été voulues par M. Mohamed Salah Yahiaoui, responsable exécutif chargé de l'appareil du parti, qui souhaitait « un congrès des travailleurs et non un congrès des cadres syndicaux ». Il semble que la base ait ardemment revendiqué deux choses : l'avènement de la « démocratie syndicale », d'une part, qui implique que le principe de l'élection des responsables à tous les niveaux soit scrupuleusement observé, et la « débureaucratisation de l'UGTA », d'autre part, revendication née du sentiment que la « bureaucratie syndicale » a failli à sa mission de défense du travailleur. On a critiqué les « interventions autoritaires » du parti dans les affaires propres au syndicat. Enfin, il y a même eu une tendance pour souhaiter que le droit de grève puisse s'exercer librement dans les entreprises publiques lorsque tous les moyens légaux de recours ont été épuisés, droit de grève qui n'est reconnu qu'au secteur privé.

Le congrès a réuni, du 25 au 29 mars, soit pendant cinq jours, 1 083 délégués représentant environ 700 000 à 750 000 adhérents sur quelque 1 700 000 travailleurs du secteur non agricole. (Rappelons que, selon le dernier recensement, ces travailleurs se répartissent ainsi : 343 000 dans l'industrie, 301 000 dans le bâtiment et les travaux publics, 109 000 dans les transports, 282 000 dans le commerce, 260 000 dans les services et 390 000 dans l'administration). Le congrès ne comptait que 21 femmes sur le millier de délégués, alors qu'en 1973, elles étaient 68 sur 784.

Le discours d'ouverture a été prononcé par le Chef de l'Etat, qui a insisté sur la nécessité de « la démocratie interne », tant au sein du FLN que dans les organisations de masse comme l'UGTA, — et le discours de clôture par M. Mohamed Salah Yahiaoui, qui a proclamé la fidélité de l'UGTA à la Charte nationale et insisté lui aussi, sur le renforcement du courant démocratique.

La commission exécutive a été élue à bulletin secret. Elle comprend 105 membres contre 75 précédemment. Pour la première fois, les congressistes pouvaient choisir entre trois candidats pour chaque poste. Un grand nombre de cadres et peu d'ouvriers ont été élus. Un secrétariat national de 15 membres (dont une femme) a été élu par la commission. Au poste de secrétaire général, auquel M. Bennikous ne se représentait pas, accède

M. Demmen Debih Abdallah, ancien militant à la CGT et ancien membre du parti communiste algérien, rallié au FLN et qui était auparavant secrétaire général de l'Union de wilaya de l'UGTA de Constantine.

Deux membres du Parti de l'avant-garde socialiste (mouvement communiste clandestin toléré) ont été élus à la commission exécutive, cependant que le congrès a décidé que les membres devaient être militants du FLN.

Le congrès a décidé de lutter contre « l'esprit corporatiste » et ramené de 17 à 11 le nombre des fédérations; de favoriser les « liaisons horizontales » en créant des unions communales; il a demandé que soit réexaminée l'application de la gestion socialiste des entreprises à la lumière de l'expérience acquise, mais que cette GSE soit étendue à toutes les entreprises. On a largement évoqué les problèmes auxquels se heurtent les travailleurs, comme ceux de la santé et des transports, mais surtout celui du logement, dont on a demandé qu'il soit une des priorités du troisième plan.

*
**

Le « statut général du travailleur », dont le projet avait été déposé en décembre 1977 par le gouvernement, a été approuvé par l'APN le 4 juillet. La loi a été publiée dans le *JORA* du 8 août. Il n'est pas question d'analyser ici le long document de plus de 200 articles. Il vise surtout à unifier des dispositions législatives ou réglementaires extrêmement diverses et parfois contradictoires, et ce, bien entendu, dans une optique socialiste. Mais une annexe de la loi énumère dix-sept points qui devront faire l'objet de lois ou de décrets spéciaux, par exemple : les droits spécifiques de la femme au travail, les conditions d'emploi des mineurs, la durée du travail, le régime des congés, les modalités de la retraite, le droit de grève dans le secteur privé, etc... Est-ce le « Code du travail » annoncé depuis plusieurs années ? « Le code du travail reste à faire », a répondu un conseiller auprès du ministère du travail (16).

*
**

El-Moudjahid du 31 juillet a rapporté qu'un conflit social avait éclaté la semaine précédente à Constantine dans une fromagerie et entraîné des incidents violents.

Le problème des cadres a fait l'objet d'un article assez critique dans *Révolution Africaine* et *El-Moudjahid* (17). Les cadres, rares au début de l'indépendance, le sont beaucoup moins aujourd'hui et la lutte est âpre entre les jeunes pour s'assurer les meilleurs postes et entre les entreprises publiques pour attirer les plus brillants sujets. Des équipes se forment « sur la base de critères qui n'ont rien à voir avec l'efficacité et la nature du travail... mais selon des critères régionaux, familiaux et amicaux ». L'auteur parle de « népotisme » et de « régionalisme ». Et cela se fait au détriment des « vieilles croûtes », impitoyablement écartées au profit d'« affinités particulières ».

(16) Cf. *Révolution Africaine*, 6-12 septembre 1978 et, dans le présent volume, l'article de Gerhard IGL.

(17) R.A. n° 742, *El-Moudjahid* du 15-5-78.

Comme tous les ans, le Ramadan a été marqué par la spéculation et la hausse des prix. Mais elles semblent avoir atteint cette année une ampleur inégalée, touchant non seulement des produits de luxe, mais le pain lui-même. La baguette, dont le prix est fixé à 0,50 DA se vendait couramment 0,80 et le poids, qui aurait dû être de 300 g, n'excédait pas 250. Des sanctions sévères ont été prises. Le 23 août, quatre grandes boulangeries-pâtisseries d'Alger ont été saisies et confiées à une société d'Etat. Les propriétaires ont été radiés à vie du registre du commerce. A El-Harrach (banlieue d'Alger) les marchands de légumes et les bouchers ont dû quitter leurs emplacements au marché municipal devenu « marché socialiste ». Il semble que le gouvernement ait surtout voulu faire un exemple, et non pas revenir à la socialisation du petit commerce, tentée sous Ben Bella et qui a laissé de mauvais souvenirs.

Le 21 août a été signée à Alger une convention collective nationale réglementant le fonctionnement et les salaires des boulangeries du pays et concernant 50 000 employés.

*
**

La politique suivie par le gouvernement français en matière d'immigration a suscité, on s'en doute, beaucoup de réactions en Algérie, à des échelons divers.

Le 14, M. Maire, secrétaire général de la CFDT, est venu à Alger, invité par l'UGTA. Les entretiens ont porté sur « la situation des travailleurs algériens en France ». Le communiqué commun publié à l'issue de la visite « s'élève avec force contre la politique du président Giscard d'Estaing en Afrique... confinant la France dans un rôle de gendarme de l'Afrique ».

M. Lionel Stoleru, secrétaire d'Etat français auprès du ministre du travail et de la participation, s'est rendu en visite à Alger les 3 et 4 octobre. Il a eu de nombreux entretiens avec les dirigeants algériens sur la formation des travailleurs émigrés, leur logement et leur réinsertion, souhaitée de part et d'autre.

Le même M. Stoleru a déclaré, le 23 novembre, qu'il n'était pas favorable au maintien, dans leur totalité, des 500 000 travailleurs algériens en France. Faisant allusion à l'expiration, en 1979, des cartes de séjour des Algériens, il s'est demandé : « Est-il raisonnable que, dans les conditions actuelles de l'emploi, 500 000 nouveaux engagements de travail soient délivrés pour 1979-1989 ? J'ai tendance à répondre non..., ce qui ne veut pas dire que 500 000 personnes seront mises à la porte ».

Le 30 décembre, selon des lettres échangées entre M. Stoleru et M. Bedjaoui, ambassadeur à Paris, la totalité des certificats de résidence de cinq ans ou dix ans des travailleurs algériens en France ont été prolongés d'un an, tout au long de l'année 1979, à partir de la date du jour d'expiration.